

## **SURVEILLANT SAUVETAGE AQUATIQUE - BNSSA**

### **Formation continue - recyclage**

#### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Tous les titulaires du BNSSA ou du titre de MNS doivent satisfaire tous les **5 ans** à une formation continue de 6 heures. Cette formation mettra à jour toutes vos compétences en sauvetage aquatique selon un programme défini par le ministère de l'intérieur. Elle sera valable jusqu'au 31 décembre de la **cinquième année** précédant votre formation.

**Des formations complémentaires dédiées à la surveillance et au sauvetage en milieu naturel, telles que définies dans les textes en vigueur, permettent de garantir l'acquisition de compétences complémentaires spécifiques pour exercer en Eaux intérieures ou au Littoral.**

**DUREE** 06 heures minimum .

#### **PROGRAMMATION DES DATES DE FORMATION** **2 sessions sont disponibles.**

**Novembre** : formation continue secourisme + 3 séances de pratique en piscine

**Janvier** : formation continue secourisme + 3 séances de pratique en piscine

#### **EVALUATION**

Une évaluation individuelle portant sur le contrôle des procédures et gestes techniques.

***ATTENTION ! La formation continue SSA est soumise à une participation effective, votre présence est indispensable et ne pourra pas être négociée. Prenez vos dispositions.***

**ORGANISATION PEDAGOGIQUE** : alternance théorie et pratique

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTIONS**

**Présenter un certificat médical en cours de validité**

*Il est ci-joint, il faut utiliser celui-ci et pas un autre.*

**Présenter le PSE1 ou PSE2 et la dernière formation continue en secourisme**

*Lors de votre inscription à la FC SSA, prenez immédiatement option pour une date de formation continue PSE1/PSE2. Ce prérequis est obligatoire pour se voir délivrer la formation continue en Sauvetage Aquatique.*

#### **EQUIVALENCES :**

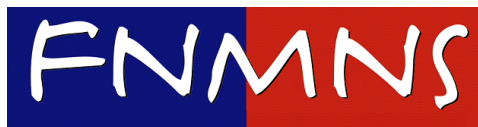
*"Prompt secours" délivré par les SDIS donne l'équivalence du PSE1*

*"SUAP" délivré par le SDIS donne l'équivalence du PSE2*

***ATTENTION** : il faut absolument que le SDIS vous fournisse le certificat de compétence officiel. Toute autre forme d'attestation n'est pas conforme. Le tarif proposé est unique que la FC secourisme soit suivie ou non avec le CFMNS.*

#### **COUT DE LA FORMATION**

Vous trouverez dans le module d'inscription, différentes solutions financières pouvant se présenter en fonction de votre situation.



## CERTIFICAT MEDICAL CONFORME

*Formulaire exigé pour tout candidat au SSA. Ce certificat médical devra dater de moins de trois mois avant l'entrée en formation .*

**Je soussigné,**

**Docteur en médecine certifié;**

**avoir examiné ce jour,**

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

**SANS CORRECTION :**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

**AVEC CORRECTION :**

\* soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1:10)

\* soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

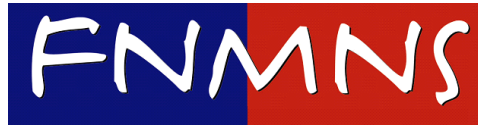
Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

**Fait à,**

**le**

**Signature et cachet du médecin obligatoire**

*Ce certificat médical est conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation.*



## MIEUX VOUS CONNAITRE

*Cette fiche nous permet de vous connaître davantage, de mieux cerner vos capacités physiques et vos motivations.*

1° Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation ?

2° Pratiquez vous régulièrement la natation ?

3° Si besoin avez-vous les moyens de vous entrainer seul ?

4° Avez-vous des compétences ou diplômes en lien avec la formation ou le sport ?

5° Que connaissez vous des prérogatives du SSA ?

6° Qu'attendez vous de ce stage ?



## FORMULAIRE A JOINDRE SI VOUS BENEFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, le dossier complet doit nous être transmis  
par téléversement ou par mail à [formation@cfmns68.fr](mailto:formation@cfmns68.fr)

Nom et Prénom du bénéficiaire:

### Formation prise en charge par l'organisme payeur (Cochez)

FC PSE1

FC PSE2

FC SSA Piscine

SSA Eaux intérieures

### Pour l'établissement d'un devis

Dénomination de la structure :

N° Siret :

Représentant légal:

Fonction occupée :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personne en charge du dossier :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

**Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.**  
*Association enregistrée auprès du Préfet de la Région Alsace conformément  
aux dispositions de l'article R 921-5 du code du travail sous le N° 42680258368*



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

**FORMULAIRE A IMPRIMER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN DEVIS "EXPRESS"**  
**POUR UNE PRISE EN CHARGE OPCO ou AUTRE sans CONVENTION...**  
*Une fois renseigné, il faut transformer ce fichier en PDF avant de le télécharger.*



**Proposition commerciale :**  
**Réf : FC PSE et BNSSA**

Emetteur :

Adressé à : *(Notez vos coordonnées ci-dessous)*

**Centre de Formation des Métiers de la  
Natation et du Sport du Haut-Rhin**

69a rue de la libération  
68740 Fessenheim

Tél.: 0389485479

Email: formation@cfmns68.fr

Web: www.cfmns68.fr

| Désignation                        | TVA | PU TTC | Qté | Total TTC |
|------------------------------------|-----|--------|-----|-----------|
| Formation continue SSA (06h)       | 0%  | 170 €  | 1   | 170 €     |
| Formation continue PSE1 PSE2 (06h) | 0%  | 130 €  | 1   | 130 €     |

\* TVA non applicable art-293B du CGI

**TOTAL TTC 300 €**

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CREDIT MUTUEL FESSENHEIM

| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé |
|-------------|--------------|------------------|-----|
| 10278       | 03322        | 00020229501      | 28  |

Adresse: 69a Rue de la Libération

Nom du propriétaire du compte: CFMNS

Code IBAN: FR76 1027 8033 2200 0202 2950 128

Code BIC/SWIFT: CMCIFR2A

**Datez et cochez " Bon pour accord"**

Date :

Bon pour accord

# LES EPREUVES DU RECYCLAGE BNSSA

*Arrêté du 22 juin 2011*

Conditions : Aptitude médicale, être présenté par un organisme agréé pouvant justifier d'un

## **1° EPREUVE DE SAUVETAGE SANS MATERIEL**

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve

**Réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de 3 minutes**

## **2° SENARIO DE SAUVETAGE**

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine,

**Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.**

**ATTENTION : une réforme du BNSSA est en cours, ce diplôme va changer de dénomination, et il deviendra le SSA. La formation continue deviendra annuelle, soit 2 heures/an en plus de la formation continue PSE1 et 2 de 6 heures, si vous faites toute la formation chez un même organisme agréé. D'autres dispositions sont à venir avec l'obligation pour tous les BNSSA actuels d'avoir le PSE2 s'ils veulent continuer de faire valoir leur diplôme. Si vous êtes adhérent à la FNMNS, ce basculement vous parviendra en temps utile à la sortie des textes.**